2027

www.acerfsformation.com

QUALIOPI
Certification qualité délivrée au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION

ACERFS FORMATION

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02
administratif@acerfsformation.com

NOUVEAU!

FORMATION SILICE CRISTALLINE

Nouvelle formation risque silice cristalline :
L'exposition à la silice cristalline est considérée règlementairement comme agent cancérogène

AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
30 mars	18 mai

RISQUE PLOMB

A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail – CMR)

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATION PREALABLE 2027

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	**18, 19, 25, 26, 27 janvier 11, 12, 15, 16, 17 février 08, 09, 15, 16, 17 mars 08, 09, 12, 13, 14 avril 13, 14, 19, 20, 21 mai 10, 11, 14, 15, 16 juin 08, 09, 19, 20, 21 juillet**
Opérateur de chantier	2 jours 14h	**18 et 19 janvier – 11 et 12 février – 08 et 09 mars – 08 et 09 avril – 13 et 14 mai – 10 et 11 juin – 08 et 09 juillet – 05 et 06 aout**

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2027

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	**27 janvier – 17 février – 17 mars – 14 avril – 21 mai – 16 juin – 21 juillet**
Opérateur de chantier		**19 janvier – 12 février – 22 février – 09 mars – 30 mars – 09 avril – 30 avril – 14 mai – 31 mai – 11 juin – 28 juin – 09 juillet – 23 juillet – 06 aout**

FORMATION RISQUE PLOMB	**25 et 26 février**	**15 et 16 avril**	**24 et 25 juin**
FORMATION ADR Chapitre 1.3	**10 février**	**07 avril**	**16 juin**
Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	**22 et 23 mars**		

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113,
30670 AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail

LES + ACERFS

- **FIT-TEST (test d'étanchéité et/ou de morphologie)**
- **UMD : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,**
- **Site technique canalisation et couverture,**
- **Apprentissage de l'écriture d'un mode opératoire par nos experts amiante,**
- **Ateliers pédagogiques spécifiques selon les métiers**

2027

www.acerfsformation.com

QUALIOPI
Certification qualité délivrée au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION

ACERFS FORMATION

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Barjac,
30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 4 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maitriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maitriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.

FORMATION PREALABLE 2027

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	**07, 08, 13, 14, 15 janvier 04, 05, 08, 09, 10 février 01, 02, 08, 09, 10 mars 01, 02, 07, 08, 09 avril 03, 04, 10, 11, 12 mai 03, 04, 07, 08, 09 juin 01, 02, 05, 06, 07 juillet**
Opérateur de chantier	2 jours 14h	**07 et 08 janvier – 04 et 05 février – 01 et 02 mars – 01 et 02 avril – 03 et 04 mai – 03 et 04 juin – 01 et 02 juillet – 02 et 03 Aout**

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2027

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	**15 janvier – 10 février –10 mars – 09 avril – 12 mai – 09 juin – 07 juillet**
Opérateur de chantier		**08 janvier – 11 janvier – 05 février – 24 février – 02 mars – 24 mars – 02 avril – 26 avril – 04 mai – 26 mai – 04 juin – 21 juin – 02 juillet – 16 juillet – 03 aout**

FORMATION RISQUE PLOMB	**28 et 29 janvier**	**22 et 23 mars**	**27 et 28 mai**	**12 et 13 Juillet**
FORMATION ADR Chapitre 1.3	**14 janvier**	**10 mars**	**26 mai**	
Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	**/**			

Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait, les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

Découvrez les dates des sessions du centre Aigues-Vives au dos de cette feuille